



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du recteur

Le recteur
à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
et directeurs d'école

Cabinet du recteur
Affaire suivie par :

Cabinet
ce.cabinet@ac-strasbourg.fr

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 09

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Strasbourg, le 2 septembre 2024

Mesdames et messieurs,
Chères et chers collègues,

La sécurité des biens et des personnes, ainsi que la prévention des actes de malveillance, constituent une priorité, tout particulièrement au regard de l'actualité nationale et internationale. Le présent courrier a pour objectif de rappeler les mesures de protection à déployer dès la rentrée et tout au long de l'année.

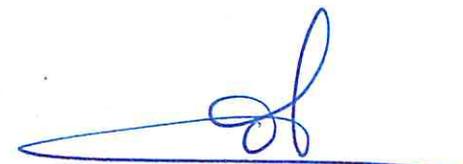
D'ores et déjà, vous pouvez compter sur l'appui et l'expertise des membres de la cellule établissements et vie scolaire, dont l'équipe mobile de sécurité, ainsi que sur les pôles départementaux de prévention des violences en milieu scolaire et le service du Carré régalien à la DSDEN. Ils vous accompagnent notamment par des contacts directs que vous ne devez pas hésiter à prendre et le partage de ressources opérationnelles. À cet effet, un groupe d'appui sera constitué ce mois de septembre, à l'instar de celui conduisant la formation à la gestion de crise, qui continue à être déployée au sein de l'académie. Vous êtes également invités à vous rapprocher de votre collectivité territoriale de rattachement ainsi que de votre référent police ou gendarmerie.

Ainsi, vous veillerez à :

- Appliquer la posture Vigipirate en vigueur. Actuellement, la posture « Urgence attentat » s'applique ;
- Mettre à jour et partager le plan particulier de mise en sûreté « attentat-intrusion » ou unifié (PPMS) ;
- Réaliser au moins deux exercices associés au PPMS (l'un avant les congés de la Toussaint 2024, l'autre avant la fin de cette année civile), en y associant lorsque cela est possible les services de la préfecture, les forces de sécurité intérieure et les services de secours ;
- Réaliser un exercice d'évacuation incendie durant ce mois de septembre ;
- Élaborer et mettre à jour les diagnostics de sécurité pour les établissements scolaires ;
- Prendre contact avec votre correspondant « sécurité-école » de la police ou de la gendarmerie ;
- Mettre en œuvre des procédures de signalement au sein de l'établissement scolaire et à travers l'application « Faits Établissement » ;
- Sensibiliser dès la rentrée les agents, parents et élèves sur les conduites à tenir en cas d'incident (posture PPMS) ainsi que sur les bonnes pratiques visant à réduire les usurpations d'identité ;
- Signaler sur la plateforme PHAROS tout contenu suspect ou illicite diffusé sur Internet ;
- Sous le signe de l'urgence, veiller à signaler toute menace ou incident grave à la police ou à la gendarmerie, préférentiellement via un appel au 17 ;
- Activer à chaque fois que nécessaire le PPMS et mettre en œuvre les mesures requises.

Sachant pouvoir compter sur votre plein engagement, soyez assurés, chères et chers collègues, de toute ma confiance et de tout mon soutien dans la réalisation de vos missions.

Très cordialement,


Olivier Klein